



18-05-2012

Stop, ça suffit ! Il est urgent d'agir

L'avenir de General Motors à Strasbourg est sombre, l'usine emploie actuellement un millier de salariés à la fabrication de boîtes de vitesses automatiques. La direction a annoncé mercredi en comité d'entreprise extraordinaire qu'elle allait « lancer une évaluation complète et détaillée du site en vue d'une vente potentielle de cette unité ». Un goût de déjà-vu.

Après avoir déposé le bilan en 2009, General Motors Company avait repris son usine en 2010 pour un euro symbolique à Motors Liquidation Company.

Après deux plans de licenciements, la Direction avait promis un maintien des effectifs moyennant de sérieux efforts de compétitivité. Trois des quatre syndicats et 70 % du personnel avaient alors accepté une baisse du nombre de leurs jours de RTT, un gel des salaires en 2010 et 2011 et celui de l'intéressement jusqu'en 2012. Le seul syndicat à n'avoir pas signé était la CGT, on se souvient des agressions physiques et verbales dont avaient fait l'objet ce syndicat et ses représentants.

Une nouvelle fois la preuve est faite: faire des sacrifices pour le capital est vain.

Roland Robert délégué CGT dénonce la Direction de GMC qui a fait 100 millions d'euros de bénéfices ces deux dernières années sur le dos des salariés.

Cela devrait servir de leçons aux représentants syndicaux de Carrefour, qui ont rencontré Georges Plassat, leur nouveau directeur délégué le 10 mai. A la sortie de la réunion ils ont déclaré : « *Il s'est voulu rassurant en nous disant qu'il n'y avait rien à l'ordre du jour* ». Mais Carrefour a déjà supprimé 10 000 postes !... Alors comment peut-on déclarer : « *on reste vigilants.* »

Dejan Terglav, secrétaire général de la fédération du commerce FO précise « *je crains toujours entre 3 000 et 5 000 suppressions d'emplois à Carrefour* » ce syndicaliste affirme que « *dans toute la grande distribution (Leclerc, Casino ou Super U), près de 12 000 emplois sont menacés* ».

Alors doit-on rester l'arme au pied... pour attendre quoi ?

Il est grand temps de dire stop, ça suffit !

Depuis le 6 mai, dans les entreprises, l'inquiétude grandit. Pour beaucoup ce n'est plus de l'inquiétude... la menace est déjà connue. C'est le cas de l'aciérie de Florange, où Mittal vient de prolonger la mise en veille... à la SNCF (800 salariés)... PSA Aulnay-sous-Bois... Mêmes craintes à Air France, qui annonce des "sureffectifs"... à Areva, où les salariés redoutent un plan... ou encore à la Fnac avec la suppression de 300 emplois déjà prévue... A Technicolor (ex-Thomson), la direction organise la cessation de paiement de l'usine d'Angers », qui emploie 310 salariés... Le transporteur rail-route Novatrans (260 salariés), filiale de la SNCF,

« hésite » entre recapitalisation, cession et liquidation !... Les syndicats craignent de nouvelles annonces à Goodyear Amiens, à PSA Rennes, ou encore dans le groupe de presse Hersant.

Il est temps d'engager l'action, il n'y pas d'autres chemins. Selon l'analyse de Pierre Ferracci, patron du cabinet de conseil Secafi-Alpha « *La nouveauté depuis deux ans, c'est que les suppressions d'emplois passent de moins en moins par un plan de sauvegarde de l'emploi, et de plus en plus par des départs volontaires ou des ruptures conventionnelles.* »

En résumé les salariés sont liquidés et tout le monde ferme les yeux...

Mettre la lutte à l'ordre du jour est une question majeure car le capital, parce qu'il fonctionne comme ça, en veut toujours plus.

Dernier exemple de **cette lutte antagonique entre le capital et le travail** : le jeudi 3 mai, dans un arrêt très attendu, la Cour de cassation a tranché : la justice n'a pas à se prononcer sur l'absence ou pas de motif économique d'un plan social.

La haute instance a donc donné tort à la cour d'appel de Paris, qui avait annulé, en mai 2011, le plan social de Viveo, éditeur de logiciels bancaires, qui avait licencié en 2010 une soixantaine de salariés sans motiver suffisamment ses difficultés économiques devant le comité d'entreprise.

La décision de la cour d'appel de Paris avait soulevé de gros espoirs chez les salariés des entreprises Sodimedical et Ethicon.

La Cour de cassation a pourtant donné raison aux employeurs.

« L'arrêt est limpide, se réjouit M^e Étienne Pujol, d'Avosial, (regroupement des avocats d'employeurs), il n'est pas possible de contester une cause de licenciement avant qu'il soit prononcé ». Avec cet arrêt, les entreprises peuvent déclencher des procédures de licenciements économiques sans motif économique...

La destruction de notre appareil industriel se poursuivra avec l'équipe actuelle comme avec la précédente. La situation du peuple continuera de s'aggraver quel que soit le parlement élu. « Communistes » propose de récupérer la masse considérable des profits accaparée par le capital en attendant d'éliminer ce système économique. Vous pouvez compter sur les candidats de notre parti pour mener ce combat et dire stop à cette politique.

www.sitecommunistes.org